

Informations de base

2005/0125(CNS)

CNS - Procédure de consultation
Décision

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne: exercice des activités relatives à la coopération policière et judiciaire en matière pénale, Traité TUE titre VI

Subject

1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte
7.30.05 Coopération policière
7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale
8.40.08 Agences et organes de l'Union

Procédure caduque ou retirée